



Contre la corruption pour l'éthique en politique  
groupe local Dordogne  
Maison des Associations  
12, Cours Fénelon  
24000 Périgueux  
[anticordordogne@gmail.com](mailto:anticordordogne@gmail.com)

Association : Défendre l'Intérêt Général en  
Dordogne  
Mairie, lieu-dit Luziers  
24220 Castels et Bézenac  
[communication.digd@digd.fr](mailto:communication.digd@digd.fr)

Monsieur le Président de la République,  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

le 14 novembre 2019

Objet : Demande d'audience au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Jamais, deux associations comme les nôtres n'auraient un jour pensé solliciter directement le Président de la République tant il existe des intermédiaires institutionnels garantissant une médiation.

Mais la situation engendrée dans notre département, la Dordogne, par ce que nous considérons comme pouvant être un dévoiement des Institutions nous a poussés à intervenir auprès de vous sans relais.

Le Président du Conseil Départemental de la Dordogne, M.Germinal Peiro, a entrepris de ressusciter un projet porté jadis par son père : le contournement du village de Beynac (dont la traversée est certes ralentie pendant la période estivale) par une déviation de 3,5 kms nécessitant deux ponts sur la rivière Dordogne et dans un site majestueux légitimement dénommé « le Triangle d'or » classé Site majeur d'Aquitaine, également classé Natura 2000 par l'Union Européenne et Réserve de biosphère par l'UNESCO.

Ce projet aurait pu logiquement s'insérer dans un plus vaste consacrant le désenclavement du sud de la Dordogne par une voie reliant Bergerac à Sarlat. La décision politique du choix de l'autoroute A89 a définitivement réglé le problème.

Il a par ailleurs rencontré une forte opposition locale qui s'est manifestée lors de l'Enquête Publique ainsi que celle du Conseil Municipal de Beynac qui a effectué des travaux d'élargissement de sa traverse améliorant nettement le trafic.

Il a enfin été condamné par la justice administrative à deux reprises (dont une par le Conseil d'Etat) pour violation de la législation sur l'évaluation environnementale, argumentaire que nous avons déjà soulevée dès 2017. La procédure judiciaire continue.

Les décisions de justice et la sagesse de vos ministres ont déchaîné le tempérament du Président Peiro qui a multiplié les déclarations virulentes comme celles adressées à M.Stéphane Bern, publications, manifestations dont une au cours de laquelle le port illégitime de l'écharpe de député lui a valu un rappel à la loi par le Parquet de Bergerac, a inscrit la visite du chantier de Beynac sur la liste des sites touristiques du département à l'instar de Lascaux 4, a vivement conseillé à 400 maires de le rejoindre pour vous demander, dans un courrier du 25 juillet dernier, la reprise des travaux de Beynac et un changement législatif pour sécuriser juridiquement les collectivités territoriales.

Ce 16 novembre, après une campagne médiatique sans précédent et l'envoi – d'après nos sondages- d'une invitation au domicile de chaque élu municipal du département, il appelle ces élus et la population « à dire haut et fort qu'il n'est plus possible de se laisser faire » en manifestant à une adresse de Périgueux qui correspond curieusement à l'une de celles de la Préfecture de la Dordogne.

Outre la gabegie financière d'une communication dont le caractère institutionnel impose par ailleurs le respect du principe de neutralité, outre les approximations budgétaires de son projet, outre des mensonges sur le droit dans le site internet dédié à Beynac, il nous apparaît qu'aujourd'hui le Président Peiro va bien au-delà de la simple philippique en appelant à l'action.

Certes, si le Code Général des Collectivités Territoriales pose bien un autre principe qui est celui de la libre administration, il n'en reste pas moins qu'il n'autorise pas l'élu local – surtout celui qui représente la première collectivité d'un département- à s'affranchir de l'Etat de droit en contestant la Justice même de façon voilée et en faisant croire qu'une pression de l'Etat pourrait lui faire changer d'avis, en opposant les habitants d'une province à l'Etat « parisien » sur la thématique-alibi de la ruralité étouffée, en retrouvant un discours devenu vaguement populiste des croquants contre les riches châtelains de Beynac, en voulant supprimer une législation environnementale voulue par le Conseil de l'Europe et d'ailleurs adoptée au moment où le Président Peiro était député de la majorité...

Cet ensemble d'éléments nous paraît constituer une atteinte à l'Etat de droit et au droit lui-même. Une atteinte grave dans la mesure où le moment social actuel n'a pas besoin d'accélérateur de feu.

C'est la raison pour laquelle, en réponse un peu humoristique aux 400 maires « convoqués » par leur Président, nous avons sollicité 400 citoyens de la Dordogne en soutien à notre démarche de vous rencontrer pour vous exprimer notre désarroi et rechercher les solutions pour un retour à une démocratie locale plus proche de l'éthique et du bon sens qu'attendent nos concitoyens avec conviction et, de fait, un retour de l'Etat.

Nous ne pouvons ignorer le caractère peut être disproportionné de notre démarche auprès de vous mais nous estimons, Monsieur le Président de la République, que seule votre autorité sera à même de rétablir le Droit.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre respectueuse considération.

Alain Bressy

Théophile Pardo

Copies : Monsieur le Préfet de la Dordogne  
Monsieur Bernard Cazeau, Sénateur de la Dordogne  
Madame Jacqueline Dubois, Députée de la Dordogne  
Monsieur Philippe Chassaing, Député de la Dordogne  
Monsieur Stéphane Bern, chargé de mission du patrimoine